

Décentralisation : négociations ardues entre sénateurs et députés sur le projet de loi 3DS

 lesechos.fr/politique-societe/regions/decentralisation-negociations-ardues-entre-senateurs-et-deputes-sur-le-projet-de-loi-3ds-1376613

4 janvier 2022



Publié le 4 janv. 2022 à 18:43 Mis à jour le 4 janv. 2022 à 19:07

Deux ans après les premières consultations avec les élus locaux sur le sujet, le projet de loi dit « 3DS » relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification de l'action publique locale aborde sa dernière étape. Déjà passé au Sénat en juillet dernier, il a été adopté ce mardi par l'Assemblée nationale.

Députés et sénateurs doivent désormais se mettre d'accord sur un texte final lors de la commission mixte paritaire (CMP), qui devrait se tenir le 27 janvier. Compte tenu de la suspension des travaux parlementaires fin février, en raison de la campagne présidentielle, un échec de la CMP empêcherait son adoption avant la fin du quinquennat.

Correctifs et ajouts

Très technique, ce projet de loi touche à une multitude de domaines. Il comprend une expérimentation de la recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA), le transfert de routes nationales aux départements, aux métropoles ou aux régions volontaires, la pérennisation de la loi SRU imposant des quotas de logements sociaux à certaines communes, la réforme de la gouvernance des agences régionales de santé et un

article devant régler les problèmes institutionnels de la métropole Aix-Marseille-Provence . Sans oublier un dispositif pour faciliter le partage d'informations entre administrations ou des mesures concernant le droit funéraire.

Alors que le Sénat à majorité de droite avait considérablement étoffé le texte du gouvernement, les députés ont procédé à un certain nombre de correctifs et d'ajouts. « Le texte qui sort de l'Assemblée nationale est un texte significativement enrichi et respectant le principe de départ qui était de traiter de sujets concrets et opérationnels sans rebattre les cartes de la gouvernance et de la répartition des compétences entre les collectivités locales », affirme-t-on au cabinet de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires qui porte le texte.

Différenciation dans l'intercommunalité

« Je crois que dans la perspective de la CMP nous pourrions trouver une position d'équilibre pour que se concrétisent les avancées qu'attendent de nous les élus locaux et les concitoyens », a déclaré cette dernière à l'Assemblée après le vote.

Les discussions s'annoncent très serrées. « Je constate qu'il y a des écarts très importants avec la version du Sénat. L'Assemblée nationale a par exemple déconstruit, avec l'aval du gouvernement, tout ce que nous avons proposé pour la différenciation dans l'intercommunalité », regrette la sénatrice centriste d'Ille-et-Vilaine Françoise Gatel, corapporteuse du texte au Palais du Luxembourg.

ANALYSE Décentraliser vraiment : pourquoi la France n'y arrive pas

« Ce texte était arrivé du Sénat avec une inflation d'articles et une diversification des champs. Nous avons un peu réduit la voilure parce qu'on ne peut pas remettre en cause tous les principes de la décentralisation et de l'intercommunalité », explique de son côté Bruno Questel, député LREM de l'Eure et corapporteur du texte à l'Assemblée.

Les travaux entre parlementaires des deux chambres vont débiter la semaine prochaine. « 3DS est un texte attendu par les élus locaux. Il faut regarder le champ des possibles », indique Bruno Questel, qui a l'intention de faire des propositions sur des dispositions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux éoliennes notamment.

« On arrive ni fâchés ni énervés, mais perplexes. Il faudra que des lignes bougent », résume Françoise Gatel. La partie de manivelles ne fait que commencer.